



2020-08-10

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ DE NAMUR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 août 2020 à 19 h 30 à la salle du conseil, située au 535, Route 323, Namur, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M. MARTIN MEILLEUR
M. SÉBASTIEN DAUDLIN**

M. STEVE LEGGETT

**M. SÉBASTIEN DESORMEAUX
M^{ME} JOSÉE DUPUIS**

EST ABSENT: M. GUY GAUTHIER

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du Maire, **M. GILBERT DARDEL**

La Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe, **M^{ME} ANNIE DECELLES** est aussi présente.

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte

ORDRE DU JOUR

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2020
- Période de questions d'ordre général
- **Résolutions :**
 - Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA)
 - Programme de subvention pour l'achat de couches lavables
 - Demandes pour le Programme de subvention pour l'achat de couches lavables
 - Correction de la résolution numéro 2020-07-85
 - Nomination d'une personne désignée – coordonnateur local des cours d'eau
 - Demande de location de la salle du Carrefour Namurois
 - Non-responsabilité du directeur du service incendie lors du remplissage de piscine
 - Résidence Le Monarque – Campagne de financement
 - Achat de lumières d'urgence et reconnaissance du véhicule personnel du directeur incendie
- **Finance :**
 - Approbation des comptes payables
- Période de questions portant exclusivement sur l'ordre du jour
- Rapport du maire
- Période d'intervention des membres du conseil
- Levée de la séance

* * * * *

2020-08-92 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE L'ordre du jour soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture, et il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-93 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe/ Secrétaire-trésorière adjointe a remis copie du procès-verbal de la séance du 13 juillet 2020, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur



QUE Le procès-verbal de la séance du 13 juillet 2020 soit approuvé, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

2020-08-94 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (PRIMADA)

CONSIDÉRANT que le Carrefour Namurois doit être rénové;

CONSIDÉRANT le programme d'infrastructure municipalité amie des aînés aide à la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures visant à améliorer la qualité de vie des aînés;

CONSIDÉRANT que les personnes âgées utilisent le Carrefour Namurois régulièrement;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE La municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE La municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE La municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-95 PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT que la municipalité veut inciter ses citoyens à prendre un virage vert;

CONSIDÉRANT que des demandes ont été formulées auprès de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le Conseil municipal de Namur adopte son "Programme de subvention pour l'achat de couches lavables" et dispose de 600 \$ pour son programme de subvention. Le montant sera pris à même le poste budgétaire 0219000970.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-96 DEMANDES POUR LE PROGRAMME DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a adopté son programme de subvention pour l'achat de couches lavables;

CONSIDÉRANT que trois demandes ont été déposées auprès de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Desormeaux

QUE Le montant de 150 \$ soit versé à chacune des demandes reçues.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-97 CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2020-07-85

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté la résolution 2020-07-85 concernant la taxation de roulotte pour le matricule 9885-22-3801;

CONSIDÉRANT qu'une deuxième roulotte s'est ajoutée pour un total de onze;

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur



QUE Le matricule 9885-22-3801 soit facturé pour deux roulottes au lieu d'une roulotte comme décrit dans la résolution 2020-07-85;

QUE La directrice générale adjointe est autorisée à envoyer une facture pour les roulottes.

Adoptée à l'unanimité

2020-08-98 NOMINATION D'UNE PERSONNE DÉSIGNÉE - COORDONNATEUR LOCAL DES COURS D'EAU

ATTENDU Que la municipalité de Namur a adhéré à « l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau » (résolution de la MRC 2013-01-018);

ATTENDU Qu'aux fins de la réalisation des objets de ladite Entente, la municipalité doit nommer un(e) ou des employé(e)(s) qui exerce(nt) les pouvoirs de la personne désignée au sens de l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par Monsieur Steve Leggett
Et résolu

QUE : La municipalité de Namur nomme Monsieur Jephté Saintilus, Inspecteur en bâtiment et en urbanisme et Monsieur Sébastien Desormeaux, Conseiller, à titre de personnes désignées au sens :

- De l'article 105 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- De « l'Entente intermunicipale avec les municipalités locales du territoire de la MRC de Papineau concernant l'application des règlements, le recouvrement des créances et la gestion des travaux prévus aux cours d'eau » en vigueur;
- Et des règlements de la MRC # 075-2005; # 086-2007 et # 087-2007.

ET QUE: Une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau pour ratification par voie de résolution, tel que prévu à l'article 3 de ladite Entente.

DEMANDE DE LOCATION DE LA SALLE DU CARREFOUR NAMUROIS

Suite à de nouvelles informations, le conseil municipal a reporté ce point à la séance du mois de septembre.

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une demande pour louer la salle du Carrefour;

Il est proposé par

QUE: Le conseil est d'accord pour prêter la salle à condition que les gens de Namur puissent participer aux ateliers.

QUE: Des frais de 200 \$ taxes incluses sont demandés pour le nettoyage et la désinfection de l'équipement prêté.

QU': Un maximum de 25 personnes est autorisé dans la salle et de respecter les consignes concernant la COVID-19.

NON-RESPONSABILITÉ DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE LORS DU REMPLISSAGE DE PISCINE

Suite à un manque d'informations, le conseil municipal a reporté ce point à la séance du mois de septembre.

CONSIDÉRANT que la municipalité veut offrir le service de remplissage de piscine à ses citoyens;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, les camions d'urgence sont utilisés;

CONSIDÉRANT le rapport déposé par la Directrice générale adjointe;

Il est proposé par

QUE: Le Conseil municipal autorise le directeur du service incendie à utiliser les camions d'urgence pour faire le remplissage des piscines des citoyens de la municipalité;

QUE: Le directeur du service incendie ne sera pas tenu responsable d'aucun préjudice occasionné lors du remplissage de piscine ainsi que s'il y a un appel d'urgence durant le service de remplissage.



RÉSIDENCE LE MONARQUE - CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Le conseil n'a pas statué sur ce point.

CONSIDÉRANT que la Résidence Le Monarque accueille et accompagne les personnes en fin de vie de la région de la Petite-Nation;

CONSIDÉRANT qu'elle tient une campagne de financement pour la construction d'une nouvelle résidence;

Il est proposé par

QUE: le Conseil municipal fait un don de \$ et appuie la campagne de financement de la Résidence Le Monarque.

ACHAT DE LUMIÈRES D'URGENCE ET RECONNAISSANCE DU VÉHICULE PERSONNEL DU DIRECTEUR INCENDIE

Après consultation, le conseil n'a pas statué sur ce point.

CONSIDÉRANT la demande du directeur incendie pour l'installation de lumière d'urgence sur son véhicule personnel;

Il est proposé par

QUE: Le Conseil municipal autorise l'achat de lumière d'urgence pour le véhicule personnel du directeur du service incendie selon la soumission remise;

QUE: Le véhicule personnel du directeur du service incendie soit reconnu et immatriculé comme véhicule d'urgence;

Adopté à l'unanimité

2020-08-99 APPROBATION DES COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT que la Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe atteste qu'il y a les fonds disponibles pour les dépenses ci-dessous décrites ;

Il est proposé par Madame Josée Dupuis

QUE Le paiement des comptes payés au montant de 2 708.02 \$ apparaissant à la liste des chèques émis soit approuvé.

QUE Le paiement des comptes à payer au montant de 28 406.01 \$ apparaissant à la liste datée du 31 juillet 2020 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT DU MAIRE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

2020-08-100 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur Martin Meilleur

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 20h28.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Dardel
Maire

Annie Decelles
Directrice générale adjointe
Secrétaire-trésorière adjointe